

**Commission départementale d'aménagement commercial de la Moselle  
et  
Commission départementale d'aménagement cinématographique de la Moselle**

**Bilan d'activité de l'année 2019**

<b>Date de la réunion</b>	<b>n° du dossier</b>	<b>Projet</b>	<b>vote</b>	<b>recours</b>
14/01/19	267	<b>Sarreguemines</b> extension d'un établissement de spectacles cinématographiques à l'enseigne « Les Cinémas FORUM » par la création d'une salle et de 130 places portant la capacité de l'établissement à 9 salles et 1.397 places, situé 1, rue du Maire Massing, à Sarreguemines, par la Société Nouvelle des Cinémas Méliès	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants.	
/	266	<b>Faulquemont</b> création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile à l'enseigne « U Drive » de 3 pistes de ravitaillement et de 183,60 m <sup>2</sup> d'une emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises, 42 rue de Créhange, à Faulquemont, par la S.A.S. FAULQUEDIS	Autorisation tacite à la date du 21/01/2019	Avis favorable de la CNAC du 02/05/19
31/01/19	263	<b>Aumetz</b> création d'un ensemble commercial de 14.247 m <sup>2</sup> de surface de vente dénommé « Centre commerçant Talmatio » composé de : - un hypermarché à l'enseigne « Intermarché » de 3.024 m <sup>2</sup> de surface de vente (secteur 1 : magasin à dominante alimentaire) et une galerie marchande de 5 boutiques pour une surface de vente totale de 286 m <sup>2</sup> - un magasin à l'enseigne « Bricomarché » de 10.102 m <sup>2</sup> de surface de vente (secteur 2 : non alimentaire) - deux moyennes surfaces (secteur 2 : non alimentaire) de 585 et 250 m <sup>2</sup> de surface de vente et création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, de deux pistes de ravitaillement et de 275 m <sup>2</sup> d'une emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises, Rue du Maréchal Foch, RD 952, à Aumetz, par la S.A. IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES	Refusé par 4 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions sur 10 votants.	
20/02/19	261	<b>Thionville</b> création d'un supermarché à l'enseigne LIDL de 1.286 m <sup>2</sup> de surface de vente (secteur 1 : magasin de détail à prédominance alimentaire), Chemin de la Malgrange, à Thionville par la S.N.C. LIDL	Autorisé par 8 voix pour, 1 abstention sur 9 votants.	

27/03/19	271	<p><b>Hauconcourt</b> extension de 443 m<sup>2</sup> de surface de vente de l'espace de vente extérieur de l'espace des matériaux du magasin à l'enseigne « Leroy Merlin » de 14.000 m<sup>2</sup> de surface de vente portant la surface de vente totale à 14 443 m<sup>2</sup> et création de 2 points permanents de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, de 5 pistes de ravitaillement, 4 places dédiées et de 786 m<sup>2</sup> d'une emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises (à l'arrière et en façade du magasin), à Hauconcourt, par la SA LEROY MERLIN FRANCE</p>	Autorisé par 11 voix pour sur 11 votants.	
	270	<p><b>Marly</b> extension de 4.100 m<sup>2</sup> de surface de vente d'un ensemble commercial par l'extension de 2.800 m<sup>2</sup> (dont une régularisation de 968 m<sup>2</sup> loi 2008) de l'hypermarché « E. Leclerc » d'une surface de vente actuelle de 7.200 m<sup>2</sup> et l'extension de 100 m<sup>2</sup> de surface de vente de la galerie marchande dans le cadre de son réaménagement et la création d'un magasin « Espace Culturel &amp; technique E. Leclerc » de 1.200 m<sup>2</sup> portant la surface de vente totale à 12.300 m<sup>2</sup>, Rue Belle Fontaine, Z.A.C. Belle Fontaine, à Marly, par la S.A. MARLY DISTRIBUTION</p>	Autorisé par 9 voix pour, 1 abstention sur 10 votants.	<p>Avis défavorable de la CNAC du 04/07/19</p> <p>Décision CAA Nancy n°19NC02944 du 25/05/22</p> <p>Avis favorable de la CNAC du 16/06/22</p>
/	268	<p><b>Hauconcourt</b> extension de 2.480 m<sup>2</sup> de surface de vente de l'ensemble commercial « Le Parc des Saules » par la création de 7 cellules commerciales en secteur 2 (non alimentaire) : 450 m<sup>2</sup> (AB) , 530 m<sup>2</sup> (LM) et 5 cellules de 300 m<sup>2</sup> chacune (E, F, G, J, K), Rue de la Grande Rayée, à Hauconcourt (réactivation de droits commerciaux), par la S.A.S. GNC HOLDING</p>	Autorisation tacite à la date du 18/04/2019	
/	272	<p><b>Thionville</b> extension de 6 pistes de ravitaillement et de 484 m<sup>2</sup> d'emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, à l'enseigne « Carrefour Drive » de 3 pistes de ravitaillement et de 383 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, Centre Commercial « Géric », à Thionville, par la S.A.S. CARREFOUR HYPERMARCHES</p>	Autorisation tacite à la date du 25/04/2019	
14/05/19	265	<p><b>Sainte-Ruffine</b> extension de 281 m<sup>2</sup> de surface de vente d'un supermarché à l'enseigne « LIDL » de 999 m<sup>2</sup> de surface de vente portant la surface de vente à 1.280 m<sup>2</sup>, Route de Paris, à Sainte-Ruffine, par la S.N.C. LIDL</p>	Autorisé par 7 voix pour, 1 voix contre sur 8 votants.	

29/05/19	274	<b>Phalsbourg</b> extension d'un ensemble commercial par la création d'un supermarché à l enseigne « Aldi » de 999,30 m <sup>2</sup> de surface de vente, Rue de Strasbourg, Z.A.C. Louvois, à Phalsbourg, par la S.A.S. BIG PROMOTION	Autorisé par 8 voix pour et 1 abstention sur 9 votants.	
19/06/19	275	<b>Moulins-lès-Metz</b> extension de 2.264 m <sup>2</sup> de surface de vente d'un ensemble commercial de 7.101 m <sup>2</sup> de surface de vente portant la surface de vente totale à 9 365 m <sup>2</sup> par la création de 2 moyennes surfaces (secteur 2) de 718 m <sup>2</sup> et 1 303 m <sup>2</sup> et d'une boutique de 243 m <sup>2</sup> , Zone d'activité des Gravières, Rue des Gravières, à Moulins-lès-Metz et Augny par la S.A.R.L. MOULINS AUGNY IMMO 5	Autorisé par 6 voix pour et 5 abstentions sur 11 votants.	
	269	<b>Metz</b> création d'un magasin de commerce de détail de 2.361,15 m <sup>2</sup> de surface de vente (secteur 2 : autres commerces de détail et activités de prestation de services à caractère artisanal), 57-59, rue Serpenoise, à Metz, par la S.A.S. URBANISME ET COMMERCE PROMOTION	Autorisé par 10 voix pour sur 10 votants.	
11/09/19	277	<b>Aumetz</b> création d'un ensemble commercial de 14 247 m <sup>2</sup> de surface de vente dénommé «Talmatio - Cœur d'Alzette » composé d'un hypermarché à l enseigne « Intermarché Super » de 3 024 m <sup>2</sup> (secteur 1 : alimentaire) et d'une galerie marchande de 5 boutiques de 286 m <sup>2</sup> , d'un magasin à l enseigne « Bricomarché » de 10 102 m <sup>2</sup> , de deux moyennes surfaces de 585 m <sup>2</sup> (secteur 2 : non alimentaire) et 250 m <sup>2</sup> (secteur 2 : non alimentaire) et création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, de 2 pistes de ravitaillement et de 275 m <sup>2</sup> d'une emprise au sol des surfaces bâties ou non, affectées au retrait des marchandises à l enseigne « le Drive Intermarché », Rue du Maréchal Foch, à Aumetz, par la S.A. L'Immobilière Européenne des Mousquetaires	Autorisé par 11 voix pour sur 11 votants.	Avis défavorable de la CNAC du 19/12/19
04/10/19	278	<b>Audun-le-Tiche</b> création d'un ensemble commercial de 3.785,60 m <sup>2</sup> de surface de vente composé de 2 magasins (secteur 1 : alimentaire) de 464,95 m <sup>2</sup> et 393,55 m <sup>2</sup> , 1 magasin à l enseigne « Grand Frais » et « Marie Blachère » de 995 m <sup>2</sup> (secteur 1 : alimentaire), 1 magasin de 425 m <sup>2</sup> (secteur 2 : non alimentaire) et de 8 boutiques totalisant une surface de vente de 1507,10 m <sup>2</sup> , Quartier de Micheville, à Audun-le-Tiche et Russange, par la S.C.C.V. Audun-le-Tiche Développement, représenté par le Groupe DUVAL	Autorisé par 8 voix pour et 1 abstention sur 9 votants.	Avis favorable de la CNAC du 23/01/2020

23/10/19	276	<b>Grosbiederstroff</b> création d'un supermarché à l'enseigne « Norma » de 1 100 m <sup>2</sup> de surface de vente (secteur 1), 21, Avenue Marchande, à Grosbiederstroff par NORMA S.A.R.L.	Autorisé par 9 voix pour sur 9 votants.	
	281	<b>Hauconcourt</b> création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, de 12 pistes de ravitaillement et de 952 m <sup>2</sup> d'emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au retrait des marchandises à l'enseigne «Drive E. Leclerc», Parc d'activités d'Hauconcourt-Talange, à Hauconcourt, par la S.C.I. IMMO B	Autorisé par 9 voix pour et 1 voix contre sur 10 votants.	
	279	<b>Audun-le-Tiche</b> création d'un ensemble commercial de 1.183 m <sup>2</sup> de surface de vente composé d'une boulangerie à l'enseigne « Marie Blachère » de 59 m <sup>2</sup> de surface de vente, d'un magasin à l'enseigne « Mangeons Frais » de 360 m <sup>2</sup> de surface de vente (secteur 1 : alimentaire) et de 5 boutiques pour une surface de vente totale de 764 m <sup>2</sup> , Z.A.C. de l'Alzette à Audun-le-Tiche, par la S.C.I. IB NUMERO 13	Refusé par 1 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions sur 11 votants.	
06/11/19	280	<b>Grosbiederstroff</b> extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin à l'enseigne « Noz » de 1 075,40 m <sup>2</sup> de surface de vente, 14 Avenue Marchande, à Grosbiederstroff par la S.A.R.L. STROFF	Autorisé par 4 voix pour et 2 abstentions sur 6 votants.	
27/11/19	282	<b>Fameck</b> extension d'un ensemble commercial de 31.155 m <sup>2</sup> de surface de vente par l'extension de 860 m <sup>2</sup> de surface de vente du magasin à l'enseigne « Sport E. Leclerc » de 1140 m <sup>2</sup> de surface de vente, Avenue F. Mitterrand, Z.A.C. de la Feltière, à Fameck, par la S.A.S. FADIS	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants.	